



Une bande tampon est une bande de couvert permanent (herbacé, arbustif ou arboré) spontané ou semé de 5 à 10 mètres de large implanté le long d'un cours d'eau ne recevant ni traitement ni fertilisation, communément appelée « bande enherbée ». Initialement implantée pour limiter les risques de pollutions diffuses des eaux, la bande tampon peut aussi favoriser l'accueil d'espèces sauvages (faune et flore) tout en évitant le développement d'adventices et de ravageurs de cultures.



© J. Miroir - SARL ME

De gauche à droite : bande enherbée implantée le long d'un cours d'eau et bande tampon herbacée située entre un boisement et une culture.

Intérêt de cet aménagement

- Limite le ruissellement des eaux de surface :
 - protection contre l'érosion des sols,
 - réduit les pollutions diffuses (fertilisants et produits phytosanitaires).
- Abri et zone d'alimentation pour les insectes (dont pollinisateurs et auxiliaires) si la bande contient une flore suffisamment diversifiée (légumineuses, ombellifères...).
- Gîte pour la faune sauvage en général (mammifères, oiseaux, araignées...).
- Réponse à la réglementation en vigueur : la présence d'une bande tampon est obligatoire le long des cours d'eau.

Localisation

• En bordure de cours d'eau :

L'implantation d'une bande tampon est obligatoire le long des « cours d'eau BCAE » (ils sont définis au niveau départemental sur la base des cours d'eau représentés par un trait bleu continu ou discontinu et portant un nom sur les cartes IGN au 1/25000^{ème}). La largeur de la bande tampon prend en compte la présence d'un chemin, d'une digue ou d'une ripisylve déjà existants.

• Hors bord de cours d'eau :

Ce type de bande tampon n'est pas obligatoire mais peut présenter différents intérêts :

- en rupture de pente, elle permet de lutter contre l'érosion,
- le long de bois et talus (abris du petit gibier), elle peut aussi constituer une zone de gagnage.

Implantation

- Période de plantation : l'idéal est de semer en période de pousse rapide (mars/avril ou août/septembre) pour éviter la concurrence des adventices. Le couvert doit être présent au 1^{er} mai.
- Pratiquer un faux semis pour implanter le couvert sur un sol exempt d'adventices : déchaumer superficiellement puis bien réappuyer le sol afin de faire lever les adventices et les repousses de la culture précédente. Celles-ci seront éliminées avec un outil rotatif.
- Si association de semences en extemporané, mélanger avec une bétonnière afin d'obtenir une répartition homogène des espèces.
- Le semis doit être superficiel (1 cm) et suivi d'un roulage.

Entretien

- La fertilisation minérale ou organique est interdite.
- Les applications de produits phytosanitaires sont interdites, sauf lutte obligatoire (chardons).
- Le broyage et la fauche sont autorisés, sauf pendant une période de 40 jours fixée par arrêté préfectoral entre le 1^{er} mai et le 15 juillet.

Zone de non traitement (ZNT)

- La présence d'une bande enherbée permet de réduire à 5 m la ZNT d'un produit classé à 20 ou 50 m, à condition d'utiliser des buses anti-dérives et d'enregistrer toutes les applications.

Choix des espèces

Sur la base de la liste des espèces herbacées et/ou des dicotylédones autorisées pour le couvert des bandes tampons, fixée par arrêté préfectoral un choix doit être opéré.

Note : Les espèces très couvrantes, telles que les bromes ou la fétuque élevée, forment des couverts dont la structure et le feutrage limitent significativement l'intérêt pour la faune et la flore.

Impact sur la biodiversité

• Impact du type de couvert :

> Les couverts de graminées pures **sont favorables à la présence de certaines espèces d'arthropodes auxiliaires dont les carabes et les araignées** par exemple, **mais se révèlent globalement peu intéressants pour les autres espèces d'insectes auxiliaires et pollinisateurs.**

> Le principal intérêt du couvert graminéen est de **permettre l'hivernage** (abri hivernal) **de certaines espèces d'arthropodes** (microarthropodes, coléoptères, criquets...) **tout en limitant le développement des espèces végétales indésirables** (adventices des cultures dont le chardon des champs). Toutefois, s'il est trop couvrant, le couvert semé ne permet pas une diversification naturelle du couvert herbacé limitant à long terme l'intérêt de cet aménagement pour la faune et la flore locale.

• Impact de l'entretien :

> **Eviter de broyer ou de faucher** pendant la floraison ainsi que pendant la période de reproduction des espèces d'oiseaux (passereaux, canards...) et de mammifères (chevreuils, lièvres...) utilisant ce type de couvert très attractif. Ainsi **la période s'étalant de début avril à fin juillet (au mieux fin août)** est à éviter.

> Il est possible de **gérer l'entretien de la bande par moitié en intervenant de manière précoce sur la partie proche des cultures** et plus tardivement sur la partie éloignée. **Les interventions précoces devraient avoir lieu avant le 15 avril pour limiter leur impact sur la faune.**

> Une fauche ou un broyage précoce permet de différer la floraison des légumineuses : la combinaison sur un même aménagement d'une bande à fauche précoce avec une bande à fauche tardive permet d'étaler la période de fourniture de pollen.

Les espèces à privilégier

Afin d'optimiser l'intérêt de ces bandes enherbées pour la faune et la flore sauvage, satisfaire les exigences réglementaires tout en sécurisant l'aménagement vis-à-vis du développement des espèces adventices, différents mélanges peuvent être proposés :

• Graminées (70 %) :

Sur sols humides sans engorgement : fétuque des prés (espèce sensible à la sécheresse), ray-grass anglais en mélange.

Sur sols séchants soumis à des inondations temporaires (automne/hiver) : dactyle, ray-grass anglais en mélange.

Sur sols séchants : dactyle, pâturin commun et/ou pâturin des prés en mélange.

• Légumineuses (30 %) : trèfle blanc, trèfle violet, minette ou lotier corniculé.

D'autres espèces (dicotylédones) sont proposées au sein de l'arrêté préfectoral. Toutefois la disponibilité des semences de ces espèces est actuellement limitée. Il convient donc de privilégier la recolonisation progressive et naturelle des bandes semées avec des espèces sauvages provenant des milieux adjacents.